

Montesquieu



Montesquieu naît dans une famille de magistrats de la bonne noblesse, au château de La Brède (près de Bordeaux, en Gironde), dont il porte d'abord le nom et auquel il sera toujours très attaché. Ses parents lui choisissent un parrain afin qu'il se souvienne toute sa vie que les pauvres sont ses frères.

C'est en 1716, à la mort de son oncle, que Montesquieu hérite d'une vraie fortune, de la charge de président à mortier du parlement de Bordeaux et de la baronnie de Montesquieu, dont il prend le nom.

Il se passionne pour les sciences et mène des expériences scientifiques (anatomie, botanique, physique, etc.). Puis il oriente sa curiosité vers la politique et l'analyse de la société à travers la littérature et la philosophie. Pétri de philosophie classique, féru d'histoire, admirateur de la pensée scientifique et de la logique, il se livre à une critique des formes de pouvoirs dans « Lettres persanes », qu'il publie anonymement (bien que personne ne s'y trompe), en 1721. Il dépeint admirablement, sur un ton humoristique et satirique, la société française à travers le regard de visiteurs perses.

Après son élection à l'Académie française (1728), il réalise une série de longs voyages. Il est initié à la franc-maçonnerie au sein de la loge londonienne *Horn* (le Cor) le 12 mai 1730 et fréquente ensuite les loges bordelaises et parisiennes.

En 1748, il publie l'œuvre de sa vie, *De l'esprit des lois*. Ce maître-livre, qui rencontre un énorme succès, établit les principes fondamentaux des sciences économiques et sociales et concentre toute la substance de la pensée libérale. Il envisage une réflexion sur les constitutions civiques à travers le prisme des lois naturelles adaptées aux gouvernements. L'Église catholique romaine interdit le livre, mais à travers l'Europe, et particulièrement en Grande-Bretagne, *De l'esprit des lois* est couvert d'éloges.

Il participe à l'Encyclopédie, que son statut permettra de faire connaître, et entame la rédaction de l'article « Goût » : il n'aura pas le temps de le terminer, c'est Voltaire qui s'en chargera.

C'est le 10 février 1755 qu'il meurt d'une fièvre jaune. Il est inhumé le 11 février 1755 dans la chapelle Sainte-Geneviève de l'église Saint-Sulpice à Paris.

Montesquieu est l'un des penseurs ayant inspiré le principe de séparation des pouvoirs, aujourd'hui encore considéré comme un élément essentiel des gouvernements républicains et démocratiques. Il prévoit la « distribution des pouvoirs » en trois pouvoirs : la « puissance législative », la « puissance judiciaire des choses qui dépendent du droit des gens », chargée particulièrement des affaires étrangères et de la défense, et la « puissance exécutrice de celles qui dépendent du droit civil », qui correspondent respectivement à ce que l'on nomme aujourd'hui le pouvoir législatif, judiciaire et exécutif. Montesquieu prévoit qu'ils doivent être indépendants les uns des autres afin que l'influence de l'un des pouvoirs ne prenne pas l'ascendant sur les deux autres. Il rajoute, je cite : **"Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir."** **Contre l'arbitraire et l'abus de pouvoir, Montesquieu prône la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. "Tout serait perdu si le même homme, ou le même corps des principaux, ou des nobles, ou du peuple, exerçaient ces trois pouvoirs : celui de faire des lois, celui d'exécuter les résolutions publiques, et celui de juger les crimes ou les différents des particuliers."**

Dans *L'Esprit des lois*, Montesquieu défend la thèse que les lois ne sont ni le fruit du hasard ou de la fatalité, ni l'expression de la volonté divine ou de l'arbitraire du Prince. Elles émanent de la raison et sont le résultat de rapports nécessaires qui découlent de la nature des choses. « Une chose n'est pas juste parce qu'elle est loi ; mais elle doit être loi parce qu'elle est juste. » Les lois chez Montesquieu sont les conditions de la liberté. La liberté ne consiste nullement à faire tout ce que l'on veut mais à faire ce que les lois permettent. Dans un État "La liberté ne peut consister qu'à pouvoir faire ce que l'on doit vouloir et à n'être point contraint à faire ce que l'on ne doit pas vouloir."

Montesquieu distingue trois types de gouvernement et les principes auxquels ces systèmes se rapportent.

- D'abord le **despotisme qui est le pouvoir d'un seul homme sans règle**, sans lois ni freins, avec sa volonté et son caprice, **c'est à dire que la seule loi ici est le bon plaisir du prince. Le principe en est la crainte** et l'obéissance sans limites, dans une situation permanente d'insécurité devant le despote et le reste des individus. **Le despotisme est le mal politique absolu.**
- Ensuite **la monarchie qui est aussi le pouvoir d'un seul homme mais ici le prince se réfère à des lois. Le principe en est l'honneur.**
- **La république a pour principe la vertu jointe à la modération. Mais il faut ici distinguer deux cas selon que c'est le peuple tout entier qui a la souveraine puissance (démocratie) ou seulement une partie de ce peuple (aristocratie).** Montesquieu rejette les extrêmes, soit le despotisme soit la république démocratique, en faveur des formes modérées, où l'aristocratie joue un rôle important. Cela ne semble pas étrange si on connaît l'ordre social à lequel appartient ce philosophe.

La thèse la plus connue de Montesquieu reste celle de la séparation des pouvoirs afin notamment d'éviter le despotisme, pour que la liberté soit préservée, il faut que le pouvoir arrête le pouvoir. Montesquieu refuse la monarchie absolue, car celui qui veut un pouvoir sans limites tend à abuser toujours du pouvoir. C'est-à-dire : « *le pouvoir absolu corrompt absolument* ». Il ne croit pas aux sauveurs de la patrie, amenés par la providence, car ils sont la preuve de ce pouvoir absolu.

Montesquieu est l'un des penseurs de l'organisation politique et sociale sur lesquels les sociétés modernes et politiquement libérales s'appuient.

Il est également considéré comme l'un des précurseurs de la sociologie. Il inaugure une nouvelle approche du fait politique, plus scientifique que dogmatique, et s'inscrit ainsi comme point de départ des sciences sociales modernes.

Il est un partisan de la tolérance, condamnant l'esclavage et la torture, il est un représentant important de la philosophie des Lumières. Il est le précurseur de l'idée même de la République et il a permis d'ouvrir certaines portes vers la liberté.